

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1070 :

Vote de subvention aux associations

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphan (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219735764-20230221-23-1070-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1070 : Vote de subvention aux associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif pour la mise en œuvre desdites actions en participant au financement du fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2023,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :

Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Fonctionnement	5 000 €
Association Case Marmaillons	Fonctionnement	4 000 €
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Fonctionnement	7 000 €
Association Mouvement Associatif Terre Rouge les Hauts	Fonctionnement	1 000 €
Association Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Fonctionnement	16 000 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Fonctionnement	7 000 €
Association Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Fonctionnement	5 000 €
Association Génération Sud	Fonctionnement	1 500 €
ASP Sud Réunion- Association de Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion	Fonctionnement	1 500 €
Association Nationale de Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation (ANT-TRN)	Fonctionnement	1 500 €
Association Le Poids des Mots	Fonctionnement	1 000 €
Union fédérale des anciens Combattants, victimes de guerre et anciens militaires	Fonctionnement	1 500 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1070-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

de la Réunion et de l'Océan Indien		
Association Réunionnaise pour l'Aide Juridique aux Familles et aux Victimes (ARAJUFA)	Fonctionnement	3 500 €
Fée Mazine	Fonctionnement	4 000 €
La Case Momon Lé La	Fonctionnement	3 000 €
Hibiscus	Fonctionnement	4 000 €
Association du Coté des Femmes	Fonctionnement	3 000 €
Association d'Education Thérapeutique et d'Intervention Sociale (ASETIS)	Accompagnement et prévention Prévention santé en bus	4 000 €
Groupe Entraide Mutuelle du Sud (Gem du Sud)	Fonctionnement	4 000 €
Association Jeunesse Cambrai	Fonctionnement	4 000 €
Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC)	Fonctionnement	7 000 €
Association Solidaire pour Mieux Vivre (ASPMV)	Fonctionnement	5 000 €
Association Dalie Solidarité	Fonctionnement	1 500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants Afrique, Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	Fonctionnement	1 500 €
TOTAL		96 500 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 518 65748 161 RE23000002

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

